



Département  
des Landes



Xavier Fortinon  
Président du Conseil départemental

Monsieur Jean-Richard SAINT-JOURS  
Maire d'Aureilhan  
Mairie  
3<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté  
de Communes de Mimizan  
40 chemin de la Mairie  
40200 AUREILHAN

DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités

Réf. : RS/MPD - KLK D25060637 KFK

Dossier suivi par :  
Rachel SOUQUET  
Service Aménagement Durable  
et Gestion Domaniale  
Poste 83.05

Le 7 JUIL. 2025

**Objet** : Projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Aureilhan  
- Avis du Département en tant que Personne Publique Associée.

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 19 mai 2025, vous m'avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Aureilhan.

Ce projet porte sur une adaptation mineure au zonage, au règlement d'urbanisme et à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), à savoir :

- Créer un secteur UE1, secteur à vocation économique, destiné à la restructuration d'une activité commerciale et adapter le règlement d'urbanisme ;
- Supprimer sur le plan de zonage et l'OAP un principe de création d'une bande de défense incendie devenu caduc.

La création du secteur UE1 se réalise sur un secteur déjà classé en zone U donc potentiellement artificialisable. La suppression de la bande de défense dans le secteur de Bouliac ne remet pas en cause l'accessibilité aux parcelles forestières pour les véhicules de secours grâce à une nouvelle desserte constituée avec le lotissement « les Chênes 2 ».

De plus, je porte à votre connaissance l'existence de l'Atlas des paysages des Landes, accessible à l'adresse suivante : <https://atlas-des-paysages.landés.fr/> - Il apporte des éléments de connaissance et d'enjeux paysagers pouvant être utilisés dans le travail d'intégration paysagère (unité paysagère concernée : Grands Lacs du Born). Pour rappel, la loi ALUR renforce l'importance du paysage dans les documents d'urbanisme.

Il n'appelle pas d'observations de la part du Département des Landes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée. *et cordiale*

*Bien à toi.*

*X.F.*

Xavier FORTINON  
Président du Conseil départemental

Conseil départemental des Landes  
Hôtel du Département  
23 rue Victor Hugo  
40025 MONT DE MARSAN CEDEX  
Tél. : 05 58 05 40 40  
Mél. : dgateem@landes.fr

landes.fr